

# Accord historique à l'ONU sur la protection de la haute mer

04 Mars 2023



Les Etats membres de l'ONU se sont mis d'accord, samedi 04 mars 2023 à New York, sur le premier traité international de protection de la haute mer, destiné à lutter contre les menaces qui pèsent sur des écosystèmes vitaux pour l'humanité.

Ce traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Biodiversity Beyond National Jurisdiction - BBNJ), constitue une avancée historique dans le processus visant à protéger les océans qui sont de plus en plus menacés par les activités humaines. Il permettra notamment de créer des aires marines protégées dans les eaux internationales.

Pour rappel, le nouveau traité vient couronner plusieurs d'années de négociations après l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). En effet, cette convention, adoptée en 1982, constitue l'un des instruments juridiques les plus importants du XXe siècle. Son champ d'application couvre l'ensemble de l'espace marin et de ses utilisations, y compris la navigation et le survol, l'exploration et l'exploitation des ressources, la conservation des ressources biologiques, la protection et la préservation du milieu marin et la recherche scientifique marine.

